

# Projet Pédagogique

2022-2023



# SOMMAIRE

## 1. Introduction

## 2. Constat

## 3. Nature de l'accueil

## 4. Organisation et Fonctionnement

- Public accueilli, modalité d'inscription et tarifs
- Fonctionnement

## 5. Moyens

- Financiers
- Matériels

## 6. Objectifs

## 7. Evaluation

## 8. Introduction

# 1. Constat

Le projet pédagogique s'inscrit comme un moyen par rapport au projet éducatif.

C'est l'ensemble des éléments que l'équipe d'animation va mettre en œuvre pour satisfaire au projet éducatif.

Il s'enrichit au fur et à mesure des expériences pratiques, des renseignements et des enseignements qu'apporte l'action.

Ainsi, un projet pédagogique est adaptable et évolutif à court terme.

Rappel des objectifs éducatifs de la Communauté des Communes Conflent Canigo (CCCC)

- ⇒ Contribuer à l'épanouissement et au développement de l'enfant (physique et psychologique)
- ⇒ Aider et intégrer les règles et les valeurs essentielles de la vie...
- ⇒ Accès aux loisirs pour tous les enfants du territoire
- ⇒ Connaître son environnement pour le respecter
- ⇒ Développer un service de proximité répondant aux besoins des familles
- ⇒ Faire découvrir les richesses de chaque territoire
- ⇒ Offrir à l'enfant un accueil individualisé, favorisant ses rythmes de vie, ses besoins et ses envies
- ⇒ Citoyenneté

# 2. Constat

Depuis plusieurs années les CM fréquentent de moins en moins nos accueils de loisirs. Ce phénomène est national et peut être expliqué par plusieurs facteurs, monétaire, se gardent seuls / en familles / chez les copains, ne se reconnaissent plus dans les ACM, se sentent trop grands, les activités ne sont pas adaptées à leurs demandes.

Ces enfants s'habituent aux règles « hors collectivité », ne reviennent pas par la suite sur les ELJ régulièrement et ne profitent pas des prestations mise en place sur le territoire.

Il y a une grande différence entre l'organisation et la vie en ADL avec celle des ELJ, du coup les jeunes ne s'identifient sur aucunes des structures, trop grands pour les ADL, trop petits pour les ELJ.

Les problèmes rencontrés à l'âge de l'adolescence avec des préventions et des sensibilisations beaucoup plus tôt.

L'accueil Passerelle est mis en place dans le but de répondre au mieux aux besoins de cette tranche d'âge en proposant un cadre à la fois flexible et sécurisant.

### 3. Nature de l'accueil

L'accueil de Loisirs Passerelle est organisé par la communauté des Communes Conflent Canigó, par le biais du service Enfance et Jeunesse. Il s'agit d'une structure intercommunale habilitée par le SDJES service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, maintenant rattaché à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Les locaux de l'accueil de loisirs Passerelle sont ceux de l'Espace Loisirs Jeunes de Prades. Nous les occupons quand celui-ci est fermé. Ils se trouvent sur le même site que le collège avec aux alentours une halle des sports, un complexe sportif, des cours de tennis, un espace aquatique, un terrain synthétique, un stade de foot et un skate Park.

Ils sont composés d'une grande salle d'activité, une salle vidéo, une cuisine, des WC, un local à entretien et un bureau.

Les locaux des ELJ de Ria et Vinça peuvent aussi être occupés lors des journées ponctuelles.

### 4. Equipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de plusieurs directeurs animateurs et des animateurs.

VILA Jennyfer : Directrice BPJEPS LTP

CANET Jonathan : Directeur stagiaire BAFD

BRUHIER Emilie : Directrice BPJEPS

DELBROUQUES Sofiane : Animateur Licence STAPS

L'équipe pourra être complétée en cas de besoin par d'autres agents du service enfance jeunesse de la Communauté des Communes.

### 5. Organisation et Fonctionnement

L'Accueil est ouvert du 5 octobre 2022 au 5 juillet 2023 tous les mercredis matin de 8h30 à 12h30 et des sorties à la journée par période.

#### ➤ **Public accueilli, modalité d'inscription et tarifs**

L'Accueil-de-Loisirs Passerelle est accessible aux enfants scolarisés en CM2 habitant sur le territoire ou pas.

Pour participer à ce temps d'accueil, les parents remplissent un dossier comprenant :

- ⇒ Une feuille de renseignements familiaux
- ⇒ Une feuille médicale

Et nous fournissent les documents suivants

- ⇒ Attestation d'assurance extrascolaire
- ⇒ La photocopie des vaccins
- ⇒ Attestation de coefficient familial Caf ou MSA
- ⇒ Adhésion de 10€ annuelle (année scolaire)

Pour les sorties à la journée, la tarification est établie par délibération des élus et en fonction des quotients familiaux Caf / Msa. Celle-ci est répartie en 3 tarifs possibles :

- ⇒ Journée A de 2 à 5 €
- ⇒ Journée B de 3 à 10 €
- ⇒ Journée C de 7 à 14€

Une réservation préalable n'est pas demandée pour participer aux mercredis matin, l'enfant peut venir quand il le souhaite du moment que le dossier d'inscription est complet et que l'adhésion est réglée.

Nous demandons cependant aux parents de nous tenir informer dans la mesure du possible afin d'anticiper les besoins en matériel.

Pour les sorties à la journées les jeunes doivent s'inscrire en amont.

## 2. Fonctionnement

Aucun programme d'activité n'est établi à l'avance par l'équipe d'animation, celui-ci est décidé en concertation avec les jeunes selon leurs envies et dans la limite du réalisable. Un classeur où nous recensons au fur à mesure les activités réalisées et envisagées leur est mis à disposition.

Les activités envisagées se regroupent autour de 4 supports techniques :

- Jeux sportifs (jeux de ballons, jeux d'opposition, jeux de coopération, course d'orientation, utilisation du skate parc...)
- Environnement (randonnée découverte, tri des déchets, visites de sites...)
- Culturel et d'expression (dessin, objets de décoration, bricolage, jeux d'écriture, réalisation d'objets...)
- Scientifique

Bien que les activités soient choisies en amont par eux, les jeunes n'ont pas d'obligation de participation mais se doivent de rester avec le groupe.

- Mercredi type.

Horaire	Déroulement
8h30-9h00	- Accueil échelonné des jeunes - Echange avec les parents - Temps libre - Jeux mis à disposition - Préparation de la collation
9h00-9h30	- Collation - Rappel des activités choisies - Elaboration du planning d'activités des prochaines séances - Echanges avec les jeunes
9h30-11h45	<b>Activités</b>
11h45-12h00	- Rangement - Evaluation de la matinée sous forme d'échanges
12h00-12h30	- Départ échelonné des jeunes - Echange avec les parents - Temps libre - Jeux mis à disposition
Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifié en fonction du déroulement de la matinée.	

- Les sorties à la journée

Les sorties peuvent être organiser avant chaque période de vacances. Ces journées seront pensées et organisées par les jeunes avec l'appui de l'équipe d'animation.

## 6. Moyens

## ➤ Financiers

Les dépenses et les recettes liées au fonctionnement sont gérées par le Trésor Public. Depuis Avril 2021 un guichet unique de paiement, situé au bureau de la restauration scolaire, est mis en place par la Communauté de Communes.

Les structures d'accueil sont financées par :

La Communauté de Communes : En début d'année, un budget prévisionnel est proposé puis mis en œuvre après validation par le Conseil communautaire.

Les directeurs des accueils de loisirs et séjours de vacances sont invités à prendre en compte ces budgets dans leurs calculs de dépenses.

A la fin de l'année, un bilan est réalisé.

La participation des familles : Les tarifs proposés sont issus des délibérations du Conseil communautaire et validés par la sous-préfecture.

Ils sont différents selon les quotients familiaux, des tranches d'âges des enfants, les périodes et la nature des activités. (Les bons CAF, MSA et Chèques Vacances et CESU sont directement déductibles de nos tarifs.)

L'aide de la Caisse d'Allocation Familiale : Elle subventionne les actions que nous menons via 2 systèmes : les prestations de services (classiques) et les prestations de services des contrats enfance et jeunesse.

L'aide de la MSA : Elle subventionne les actions que nous menons via 2 systèmes : les prestations de services (classiques) et les prestations de services des contrats enfance et jeunesse.

Le Conseil Général contribue au fonctionnement des actions spécifiques relevant de différents appels à projets.

## 2. Matériels

En plus du local de l'Espace Loisirs Jeunes où les jeunes ont à leur disposition des jeux de sociétés, une table de ping-pong, un baby-foot, une salle vidéo et jeux vidéo, un espace informatique avec internet, la Communauté des Communes a accès à des locaux mis à disposition pour l'accueil de loisirs, sous réserve que leur utilisation s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

En collaboration avec la mairie de Prades, celle-ci mettra à disposition, les infrastructures communales telles que :

- ⇒ Les cours de tennis
- ⇒ La halle des sports
- ⇒ Le complexe sportif
- ⇒ Le skate Parc
- ⇒ La piscine
- ⇒ Le terrain synthétique et le stade de foot
- ⇒ Le château Pams

Chaque année un budget est attribué pour le matériel pédagogique et ludique, une commande est faite selon les besoins du centre avant chaque période.



## 7. Objectifs

	<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs Opérationnels</b>	<b>Moyens</b>
<b>Liés au fonctionnement de la structure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la continuité éducative de la CCCC</li> <li>- Sensibilisation et prévention sur des faits de société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter notre proposition de service aux familles</li> <li>- Proposer un autre schéma de service pour répondre aux demandes des 10/12 ans</li> <li>- Réduire la coupure de fréquentation des enfants de CM2 / 6° (assurer la continuité éducative de 3 à 18 ans)</li> <li>- Renforcer le lien entre les ADL et les ELJ du territoire</li> <li>- Prévenir des problématiques liées aux comportements à risques</li> <li>- Impliquer les jeunes dans la sensibilisation et la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités adaptées à leurs demandes</li> <li>- Posture de l'animateur adapté à cette tranche d'âge en demande à la fois d'autonomie et d'un cadre sécurisant.</li> <li>- Accompagnement et suivi individuel des enfants dès 10 ans.</li> <li>- Mise en place d'échange entre les professionnels des structures sur les enfants et les différents projets.</li> <li>- Donner la possibilité aux jeunes d'identifier une autre entité référente qu'à l'école ou au foyer.</li> </ul>
<b>Liés au public accueilli</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur la coopération, le civisme et le développement personnel</li> <li>- Mobilité, autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier les jeunes à la prise de décision, aux choix collectifs, à la négociation</li> <li>- Renforcer la confiance en soi</li> <li>- Favoriser l'entraide et le vivre ensemble</li> <li>- Créer un lien entre les futurs collégiens des différents village.</li> <li>- Prendre conscience des différents transports en communs accessibles.</li> <li>- Découverte du territoire</li> <li>- Découverte d'autres territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un règlement intérieur ensemble</li> <li>- Choix communs pour les programmes d'activités</li> <li>- Donner la parole aux jeunes dans la réalisation de projets</li> <li>- Participation à la logistique et aux temps de vie quotidienne de l'accueil.</li> <li>- Déplacement en transport en commun</li> <li>- Activité favorisant la découverte du Conflent</li> <li>- Projet d'activités et/ou séjours en itinérance</li> </ul>

## 8. Evaluation

Une réunion d'équipe hebdomadaire et des outils d'évaluation permettront d'évaluer si les objectifs sont atteints et ainsi d'apporter les modifications nécessaires au bon déroulement des actions.

Un bilan de la journée est fait avec les jeunes chaque semaine sous forme d'échanges. En fin de période une réunion d'équipe sera consacrée au bilan afin de voir si tous les objectifs ont été atteints.